



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4329

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut Français pour le développement des échanges artistiques internationaux 2019-2021

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4329 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA  
VILLE DE LYON, LA METROPOLE DE LYON ET  
L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LE DEVELOPPEMENT DES  
ECHANGES ARTISTIQUES INTERNATIONAUX 2019-2021  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est engagée, depuis plusieurs années, dans un partenariat avec L'Institut Français, opérateur culturel extérieur de la France sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et du ministère de la Culture, qui contribue au rayonnement de la France à l'étranger.

L'Institut français soutient à travers le monde la promotion de la langue française, la circulation des œuvres, des artistes et des idées et favorise ainsi une meilleure compréhension des enjeux culturels. Il favorise le développement culturel des pays du Sud participant ainsi à la politique de coopération, notamment dans le cadre d'Afrique et Caraïbes en créations.

L'Institut Français développe des relations privilégiées avec les collectivités territoriales en s'engageant à leurs côtés sur la base de conventions de partenariat permettant notamment de soutenir les structures et associations culturelles qui souhaitent promouvoir la culture française à travers le monde.

Pour la première fois, la Métropole rejoint le dispositif lyonnais en ajoutant une participation financière à celle de la Ville de Lyon afin de soutenir les projets internationaux des acteurs culturels du territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon s'accordent pour développer des objectifs communs en matière de politique culturelle internationale afin de :

- promouvoir l'excellence et la diversité de la vie artistique et culturelle de la Ville et de la Métropole de Lyon dans le monde, de soutenir la diffusion de toutes disciplines culturelles et artistiques, et de contribuer ainsi au rayonnement international du territoire, en incitant les acteurs culturels métropolitains à s'engager dans l'action culturelle.
- développer une stratégie internationale en s'appuyant sur des réseaux et en instaurant des coopérations culturelles fondées sur la réciprocité des échanges.
- accompagner le développement international des institutions et acteurs culturels, à travers l'organisation de missions officielles et l'engagement dans des projets. Ces missions ciblées sur des destinations stratégiques et les coopérations internationales contribuent à renforcer sa visibilité sur la scène internationale et à développer l'attractivité culturelle de son territoire.
- dans le cadre des partenariats de coopération décentralisée de la Ville et de la Métropole de Lyon, développer un axe culturel qui participe à la promotion de ces territoires de coopération.

Ce partenariat a montré, au fil des années, une réelle capacité à mener des actions de qualité et d'envergure et à soutenir aussi bien des institutions culturelles lyonnaises que de jeunes compagnies porteuses de projets émergents. Les années précédentes, plus d'une quarantaine de projets étaient soutenus grâce à ce partenariat.

Le nouveau dispositif est proposé pour une durée de trois ans de 2019 à 2021.

Chaque année les projets seront sélectionnés conjointement par la Ville de Lyon et l'Institut Français et financés à parité par les deux parties. De son côté la Métropole sélectionnera en accord avec l'Institut français des projets de rayonnement métropolitain.

La bonne réalisation de ce partenariat est garantie par une participation financière égale de chacun des cosignataires de la présente convention.

Pour ce qui concerne les projets soutenus par la Ville de Lyon et l'Institut français :

La Ville de Lyon participera à hauteur de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros), répartis comme suit :

- Direction des Affaires Culturelles : 75 000 € (soixante-quinze mille euros)
- Service Relations internationales : 20 000 € (vingt mille euros)

L'Institut français participera pour un montant de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros).

Soit un montant total alloué à ce fonds de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros).

Pour information, selon le principe de financement paritaire, la Métropole de Lyon a décidé, pour 2019, une participation à hauteur de 70 000 € répartis comme suit :

<b>Pour la Métropole de Lyon :</b>	<b>Année 2019</b>
Institut Français	35 000 €
Métropole - Culture et Vie Associative	25 000 €
Métropole - Relations Internationales	10 000 €

Pour les années 2020 et 2021, les participations financières des partenaires pourraient être de montants équivalents à ceux de 2019, sous réserve du vote des budgets annuels.

Vu ladite convention,

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

## **DELIBERE**

1. La convention cadre établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut Français est approuvée.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, programme SOUTIENAC, Opération CULTFRAN, ligne de crédit 95348, nature 6288, fonction 024, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER